

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 26 février 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER, M. Michel FAVERON, Mme Renée ROLLAND, M. David BASTIEN, M. Jean-Yves LEROY, Mme Mireille MALLINJOURD, Mme Sylvie ADOR, Mme Stéphanie SCHMIDT, M. Patrice CAQUET, M. Bernard MIEVRE, Mme Dominique SEJOURNE, Mme Chantal TOUSSART

Absent(s) : Mme Béatrice ROEDERER, M. Lionel ROLLAND

Secrétaire : M. Jean-Yves LEROY a été élu secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2019

Madame Stéphanie SCHMIDT arrive à 20 h 45.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée municipale autorise Monsieur le Maire à inscrire à l'ordre du jour du présent conseil municipal la convention de déneigement à signer avec le Grand Anancy pour le déneigement de la Zone Espace Leaders.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

INTERCOMMUNALITE

Convention avec le Grand Anancy – Service ADS 2019.

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Grand Anancy propose un service commun d'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) chargé de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à sa notification par le Maire de sa décision, voire jusqu'au suivi de l'autorisation si la commune le souhaite.

A leur demande et par convention avec la Communauté d'Agglomération Grand Anancy, les communes bénéficient du service commun d'ADS et confient à la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy l'instruction de tout ou partie de leurs demandes d'autorisations d'urbanisme.

Une convention entre les communes prévoit une répartition précise des tâches incombant respectivement à la commune et à la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy, étant précisé que certaines tâches et signatures restent de la compétence exclusive du Maire, notamment la signature des autorisations ou de refus des demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire autorise, Monsieur le Maire, avec 12 voix « pour » et 2 « abstentions », à signer la nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy qui définit les modalités techniques et financières du service commun ADS.

Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour le ravalement des façades

A la suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) du Pays d'Alby, l'obligation de soumettre le ravalement de façades à déclaration préalable sur le territoire de

la commune d'ALBY SUR CHERAN est nécessaire pour tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur des façades d'une construction.

En décidant de soumettre à déclaration préalable, le ravalement de façades sur le territoire de la commune, le Maire pourra réagir dès l'instruction du dossier et émettre des prescriptions, si nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote avec 14 voix « pour » la soumission des projets de ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable sur le territoire de la commune.

Rétrocession du « Pôle » en pleine propriété à la Commune d'ALBY SUR CHERAN

La Communauté de l'Agglomération d'Annecy et les Communautés de Communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette ont fusionné au 1^{er} janvier 2017. Le nouvel EPCI ainsi créé exerce l'ensemble des compétences dont disposaient précédemment chacun de ces établissements publics de coopération intercommunale.

Au préalable, les 5 EPCI fusionnés ont procédé la restitution de certaines compétences. Ainsi le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Alby, par délibération n°DI001-16 du 5 décembre 2016, a restitué la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » aux communes membres de l'ex-CCPA à compter du 1^{er} janvier 2017. Le pôle culturel et sportif fait donc l'objet de cette restitution.

Mise à part la règle de retour des biens mis à disposition prévue par l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi ne prévoit aucune règle de répartition de l'actif et du passif. La fiche 331-2-1-2 du Guide de l'Intercommunalité précise cependant :

- Que les biens, propriété de l'ex-EPCI, réalisés postérieurement au transfert sont restitués en pleine propriété à l'ensemble des communes qui reprennent la compétence sous la forme d'apport en nature ;
- Qu'en vertu du principe de spécialité territoriale, un bien immeuble ne peut être scindé et doit logiquement être affecté à la commune d'implantation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy a donc établi un procès-verbal de transfert en pleine propriété du pôle culturel et sportif, situé sur la commune d'Alby-Sur-Chéran.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert en pleine propriété du pôle culturel et sportif, situé sur la commune d'Alby-Sur-Chéran.

Convention avec l'ESAT (Atelier de personnes protégées) pour l'entretien de la Zone d'activités Espace LEADERS

Avant la fusion avec le Grand Annecy au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'ALBY avait recours au service de l'ESAT « LE PARMELAN » (Atelier pour personnes protégées) pour l'entretien des talus de la zone Espace Leaders (désherbage, fauchage, taille, désherbage.)

Au 1^{er} janvier 2019, la commune a repris l'entretien de la zone d'activités Espace Leaders et propose de poursuivre ce partenariat. Le coût de cette mission est de **9 120 €** annuel payable par trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts (talus) de la Zone d'activités Espace Leaders avec LE PARMELAN (ESAT) pour l'année 2019.

Interventions du Chantier Local d'Insertion pour l'entretien de la Zone d'activités Espace Leaders

Avant la fusion avec le Grand Annecy au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'ALBY avait recours au service du Chantier Local d'Insertion (CLI) pour l'entretien des certaines voies de la zone Espace Leaders

Au 1^{er} janvier 2019, la commune a repris l'entretien de la zone d'activités Espace Leaders et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conserver ce partenariat. Le coût de cette mission est de **15 785 €** annuel payable par trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts (entretien des voies) de la Zone d'activités Espace Leaders avec Le Chantier Local d'Insertion (CLI) pour l'année 2019.

Monsieur le maire précise que le montant de ces interventions (CLI et LE PARMELAN) est pris compte annuellement dans l'Allocation de Compensation que verse le Grand Annecy à la collectivité.

PERSONNEL

Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population vient de s'achever et l'ensemble des données a été transmis à l'INSEE.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les agents recenseurs ainsi que le coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

Adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie

Dans sa séance du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal avait validé l'adhésion de la collectivité au service de prévention des risques professionnels initiée, par le Centre de Gestion de la Fonctions Publique Territoriale de Haute-Savoie adhésion.

Toutefois, après une modification rédactionnelle sollicitée par le Centre de Gestion, il convient de la reprendre (suppression de l'article faisant référence au décret n°87-602 du 30 juillet 1987).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 13 voix « pour » et une « abstention » de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ad'hoc.

TRAVAUX

Financement par le SYANE des travaux de Massigny

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs de Massigny vont prochainement débuter. Le montant des travaux à charge de la commune est de **117 282 €** (coût global 193 204 €) avec **5 798 €** de frais généraux.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, les travaux soient financés par l'intermédiaire du SYANE sous forme d'annuité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité la proposition d'un financement des travaux, sous forme d'annuité par l'intermédiaire du SYANE.

Interventions du Chantier Local d'Insertion sur le territoire communal – Année 2019

Comme chaque année, le Chantier Local d'Insertion (CLI) établit ses propositions d'interventions sur le territoire communal :

- Entretien secteur de la Combe – Marlachaix
- Taille secteur de la Combe – Marlachaix
- Taille talus face à l'église
- Accès au Chéran amont/aval
- Taille secteur Place du Barrage

Le montant des interventions est de **6 930 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le recours aux prestations du Chantier Local d'Insertion (CLI) au titre de 2019.

Signature de la convention avec PERLE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Services Techniques

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des Services Techniques communaux, une convention de partenariat avec la SAS Centrales Villageoises PERLE a été rédigée et présentée aux 2 parties.

La commune consentirait à la SAS Centrales Villageoises PERLE l'occupation à titre privatif, précaire et révocable une partie de la toiture du bâtiment des services techniques (11, allée de Bolliet) aux fins de conception et de réalisation et d'entretien d'une installation photovoltaïque d'exploitation, de production et de commercialisation de l'électricité qui serait réinjectée sur le réseau public d'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS Centrales Villageoises PERLE, représentée par son Président M. Jérôme CAVIGLIA.

Convention de déneigement avec le Grand Annecy pour la Zone d'activités Espace LEADERS

Par délibération du 16 novembre 2017, le conseil de la Communauté d'agglomération du GRAND ANNECY a, dans le cadre du transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques, fixé les modalités financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence.

S'agissant plus particulièrement des ZAE relevant, avant la fusion, la compétence des communautés préexistantes, il a été proposé, afin de permettre aux communes d'exercer leurs compétences en matière d'entretien des équipements et d'aboutir à une gestion harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire, que le GRAND ANNECY mette à disposition, à titre gratuit, au profit des communes, les biens et équipements publics des zones d'activités dont il est propriétaire et qui relèvent des compétences des communes.

Cette mise à disposition concerne notamment comme rappelé en préambule de la délibération du 16 novembre 2017, les biens suivants :

Les voies et l'ensemble des accessoires des voies (étant rappelé que l'entretien inclut les **opérations de déneigement** et que les accessoires des voies comprennent les trottoirs, les ponts en continuité de la voie, les équipements de signalisation horizontale et verticale, les équipements de sécurité, et d'une manière générale, tous les équipements nécessaires à la circulation et à la sécurité des usagers de voies).

Cependant trois sites, dont la gestion revient au GRAND ANNECY, sont implantés dans la zone d'activités EPACES LEADERS.

A partir du 1^{er} janvier 2019 et pour l'hiver 2018/2019 :

- La déchèterie « Allée de Vons »
- Alb'Espaces « 142 rue des Crêts de Viry »
- AlbyLoc « ZAE Moutti Sud »

Seront déneigés par la commune d'ALBY SUR CHERAN, via l'entreprise adjudicataire du marché public de déneigement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du GRAND ANNECY pour le déneigement de la Zone d'activités ESPACE LEADERS, au titre de l'hiver 2018-2019.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Point sur l'aménagement de la Combe et prochaine réunion du dialogue compétitif

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert ce lundi 18 février, la dernière offre des 3 aménageurs autorisés à répondre pour l'aménagement de la Combe. L'ensemble des offres a été transmis pour étude auprès de TERACTION (pour la partie financière) et du Cabinet LONGERAY (pour la partie technique). Le rendu de leurs contrôles devrait intervenir la 2^{ème} quinzaine de mars.

S'en suivra une dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offres, en présence du Trésor Public de Rumilly, de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, qui retiendra définitivement l'Aménageur de la Combe. Cette dernière réunion devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de mars.

Questions diverses et informations

Réseau eau potable – Réservoir les Gaimes : Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, le service Eau Potable du Grand Anancy assurera le traitement du Réservoir des Gaimes par une chloration de l'eau. Cette opération devrait débuter au printemps.

Réseau d'assainissement : Le Service Assainissement (SILA) a réalisé en fin d'année 2018 et début 2019 la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement le long de la RD 1201 (La Combe). Pour l'année 2020, il est inscrit des travaux à Chède Dessus (montant des travaux 188 000 €) en priorité 1, la Gagère est classée en priorité 2.

Grand Anancy – Projet de Territoire : Le projet de territoire initié par le Grand Anancy « GRAND ANNECY – PROJET DE TERRITOIRE – TERRITOIRE EXEMPLAIRE en matière de développement durable et d'innovation en Europe. » Ce document est consultable en mairie.

Convention Elus du Grand Annecy : Le Pôle Culturel d'ALBY SUR CHERAN accueillera ce Jeudi 14 mars 2019 la Convention des Elus du Grand Annecy. Tous les conseillers municipaux sont invités à ce moment d'échange.

Grand Débat National : Les courriers et lettres déposés en mairie pour le Grand Débat Nationale ont été remis à la Préfecture le jeudi 21 février 2019.

Cambriolages : Depuis plusieurs semaines, des cambriolages ont eu lieu chez des particuliers durant la journée. Il est demandé d'être vigilant.

Annexe du Pays d'Alby : La Préfecture de la Haute-Savoie a notifié au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, l'illégalité de sa délibération relative à la proposition de location de l'Annexe de la Maison de Pays à la commune pour le transfert de la bibliothèque. Cette décision reporte, pour l'instant, le déménagement envisagé.

Café de la Mairie : Une demande d'évaluation a été sollicitée auprès d'un Cabinet d'expertise d'Annecy. L'expertise est prévue début avril.

Marché : Suite au dépôt en mairie d'une demande d'installation d'un marché, à ce jour une rencontre avec la personne représentant ce dossier est en attente.

Recours contre le PLUi : La commune a été destinataire de la copie d'un courrier adressé au Grand Annecy par un Collectif de personnes contre l'extension de la zone d'activité à «Pattu ».

Restauration rapide « Charlotte » : Ce dossier est au Tribunal de Commerce. Recours engagé par un commerçant de Saint-Félix.

Fibre optique : Depuis plusieurs semaine une entreprise de câblage intervient sur le territoire communal pour le déploiement de la fibre optique. Ces travaux sont contrôlés par le SYANE. Les premiers raccordés, courant 2020 seront les bâtiments publics et la Zone d'activités Espace Leaders.

Dossier « signalétique » : Deux réunions de travail ont eu lieu récemment. Le marché public à venir sera l'acquisition du matériel suivant un cahier des charges précis en fonction des orientations choisies par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN